



POMMIER DE BEAUREPAIRE

www.pommierdebeaurepaire.fr

Les rendez-vous du mois...

Réunion du Conseil Municipal
Mercredi 26 Juillet 2017 à 19H30

Permanence du Maire
Vendredi 21 Juillet 2017 de 15h00 à 18h00

Prochaine permanence tickets cantine
Jeudi 6 Juillet 2017 de 15h00 à 17h45

Nouvelles activités périscolaires:
Ouverture des inscriptions du 04 au 28 juillet 2017 sur le site g-alsh, pour la rentrée 2017/2018.

Congés d'été...

Fermeture de l'Agence Postale
du lundi 24 juillet au mardi 15 août inclus

Fermeture du Secrétariat de Mairie
du lundi 7 août au vendredi 25 août 2017 inclus

Fermeture de la Bibliothèque Municipale
du mardi 1er août au vendredi 18 août 2017 inclus

Horaires contacts

SECRETARIAT MAIRIE - 04 74 54 29 92

Lundi, mardi: 8H30 à 12H00

Jeudi: 15H00 à 17H00

Vendredi: 15H00 à 18H00

AGENCE POSTALE - 04 74 54 29 94

Lundi au vendredi: 8H30 à 11H30

Samedi impair: 8H30 à 11H30

BIBLIOTHEQUE - 04 74 58 62 63

Mardi: de 10H00 à 12H00

Mercredi: de 16H00 à 18H00

Jeudi: de 16H30 à 18H00

Vendredi: de 15H00 à 18H30



Les Brèves...



• Arrêté d'autorisation de voirie portant permission de voirie concernant la R.D 37 au 128 route de Faramans sur le territoire de la commune de Pommier de Beaurepaire, vu la demande de l'entreprise Orange UI Alpes pour des travaux de plantation d'un support. La circulation sera alternée par des feux tricolores du **3 au 12 juillet 2017**.

• Arrêté n° 38-2017-06-07-003 relatif à l'ouverture et la clôture de la chasse pour la campagne 2017-2018 dans le département de l'Isère. La période d'ouverture générale de la chasse à tir et de la chasse au vol est fixée pour le département de l'Isère : du 10 septembre 2017 à 7 heures au 28 février 2018 au soir. Affichage à la grille de la Mairie.

• **Location de salles :** Il est rappelé; pour que la réservation soit effective, il est nécessaire d'apporter l'ensemble des pièces (chèque de règlement, de caution et attestation de responsabilité civile) au secrétariat de Mairie au minimum 10 jours avant la date de réservation.

Communiqué d'information réglementaires

Evolution pour le contrôle périodique obligatoire des matériels de pulvérisation de produits phytopharmaceutiques.

L'arrêté du 6 juin 2016 (JO du 21/06/2016) a étendu la liste des appareils soumis au contrôle obligatoire des pulvérisateurs. Jusqu'ici, seuls étaient concernés les pulvérisateurs à rampe de plus de 3 m et les modèles pour arbres et arbustes dépourvus de rampe.

Dorénavant, tous les pulvérisateurs à rampes (sauf ceux portés à dos d'homme) quelle que soit leur largeur de travail, destinés au traitement des arbres et arbustes, installés en totalité ou partiellement sur un machine non motrice et distribuant des liquides au moyen de buses, ainsi que ceux fixes ou semi-mobiles entrent en champ d'application de contrôle périodique obligatoire.

Il appartient aux propriétaires des matériels nouvellement soumis au contrôle de contacter un organisme d'inspection agréé, afin de faire réaliser la première inspection le plus tôt possible.

Compte tenu de la parution tardive de l'arrêté, les organisme d'inspection agréés n'ont pas pu inspecter l'ensemble des appareils concernés par l'élargissement du champs réglementaire, ainsi, en cas de non détention d'un rapport de contrôle technique, il sera établi pour 2017 uniquement, une anomalie entrant dans le cadre du système d'avertissement précoce (SAP). Cela est assimilable à un avertissement avec obligation de mise en conformité avant le 31 décembre 2017.

Dans le cas contraire, la sanction correspondant au contrôle sera appliquée de manière rétroactive.

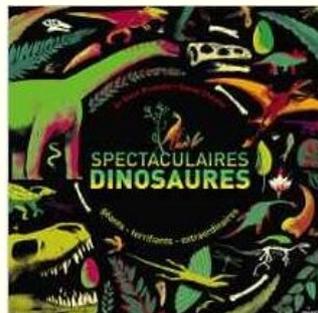
Samedi 1er Juillet : CINEMA PLEIN AIR Film d'animation « Tous en scène », proposé par le CCAS entrée gratuite, ouverte à tous, RDV à la tombée de la nuit dans la cour de la salle des fêtes (repli dans la salle en cas de pluie).

Bibliothèque

La sélection des documentaires jeunesse

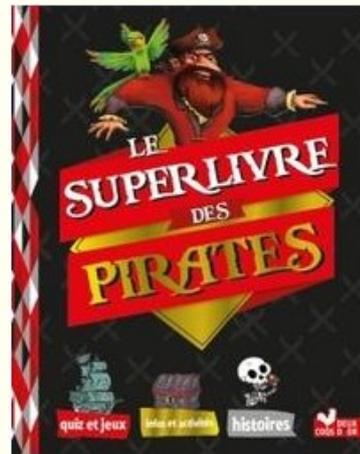
"Spectaculaires Dinosaures"

de D.Chester et Steve Brusatte



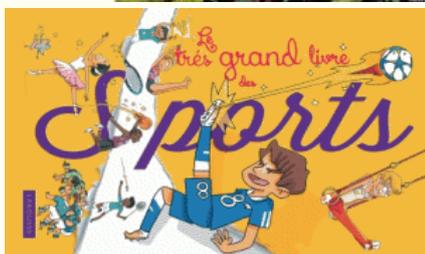
"Le super livre des Pirates"

de Sophie Koechlin



"Le très grand livre des sports"

de Géraldine Maincent et Alexandre Arlène



Le recensement militaire

Les conditions:

Un Français de naissance doit se faire recenser entre le jour de ses 16 ans et le dernier jour du 3^e mois qui suit celui de l'anniversaire.

Un jeune devenu Français entre 16 et 25 ans doit se faire recenser dans le mois suivant l'acquisition de la nationalité française.

La démarche :

Se présenter à la Mairie de sa commune muni d'une pièce d'identité justifiant de la nationalité française et du livret de famille à jour, suite à quoi, la Mairie délivre une attestation de recensement.

Il n'est pas délivré de duplicata. En cas de perte ou de vol, il est possible de demander un justificatif de recensement au centre du service nationale dont vous dépendez.

La convocation pour la Journée Défense et Citoyenneté interviendra 10 à 12 mois après le recensement s'il a bien été effectué à 16 ans.

Si le recensement n'est pas fait, l'irrégularité est sanctionnée par le fait :

- De ne pas pouvoir participer à la JDC et en conséquence, de ne pouvoir passer aucun concours ou examens d'Etat avant l'âge de 25 ans. (Diplôme, permis,...)
- De ne pas être inscrit sur les listes électorales.



Bientôt
16 ans ?

Pensez au
recensement !

C'EST OBLIGATOIRE

Disponible sur
App Store

DISPONIBLE SUR
Google play

Fête de l'École, le samedi 17 juin



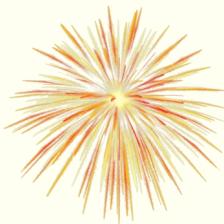
Les 99 élèves de l'école ont participé à un spectacle varié ou se mêlaient chants, poésies, acrosport et danse suivant les thèmes travaillés cette année en classe.

Les maternelles ont présenté "Une année dans les champs", les CP/CE1 ont fait découvrir une année en poésie, les CE2 ont fait une représentation d'acrosport et les CM1/CM2 ont dansé sur le Beau Danube Bleu de Strauss.

La classe des CM1/CM2 classes a terminé par le chant des partisans, appris grâce à leur travail sur la Seconde Guerre Mondiale et sur la résistance. Moment fort d'émotion !



Calendrier des sorties



Samedi 8 Juillet : FETE DE L'ETE organisée par le Comité des Fêtes à partir de **14H30** au stade, voici le programme.....

- Après-midi détente avec un concours de pétanque à partir de 14H30, activités autour de divers jeux pour les petits et les plus grands: course en sacs, pêche à la ligne, activités manuelles.....
- A partir de 19H00 démonstration de Hip-Hop, buvette et restauration sur place: Barbecue, plateaux repas
- En soirée: bal en plein air avec sono et feu d'artifice



Pour tout renseignement et réservation: contactez Laëtitia AVONT tel: 06 23 58 77 38 courriel: avont.laetitia@gmail.fr

Mercredi 12 Juillet : VISITE GUIDEES ...
Les surprises de l'été!

Visite guidée de 3 km sur le chemin des anciens marcheurs, une « collation du pèlerin » à base de « matafans » salés ou à la châtaigne et au miel ainsi qu'une dégustation « d'hypocras médiéval » vous seront proposées par l'équipe de la bibliothèque.

Réservation recommandée:

Office de Tourisme La Côte st André: 04 74 20 61 43
ou RDV à 9H00 à la salle des fêtes de Pommier.

Tarif unique: 5€, gratuit pour les enfants de moins de 12 ans



JUILLET
12

**IL ÉTAIT UNE FOIS... LE
BOURDON ET LA COQUILLE
OU LE CHEMIN DE COMPOSTELLE**

PAR L'EQUIPE D'ANIMATION DE LA BIBLIOTHEQUE

Salle des fêtes de
Pommier-de-Beaurepaire
09h00 - 12h00

Quelle part d'histoire et de légende dans ce pèlerinage initié depuis le X^e siècle alors qu'un des chemins classés par l'UNESCO traverse Pommier?
Après un exposé reprenant la genèse de ce parcours, nous en emprunterons un tronçon de trois kilomètres pour y décrypter les paysages, entendre des légendes pour finir dans une petite chapelle du XII^e - XVI^e siècles où faisaient halte les pèlerins d'autrefois. Matafans et hypocras offerts au retour.

Réservation : Office de tourisme, 04 76 36 25 86 ; 04 74 84 68 84, ou rendez-vous salle des fêtes de Pommier-de-Beaurepaire.
Tarif unique 5€, gratuit pour enfants de moins de 12 ans.



Journée camarguaise
Pommier de Beaurepaire

Samedi 29 Juillet : JOURNEE CAMARGUAISE
organisée par l'Amicale Laique

- de 11H00 à 12H00 Abrivado (passage de taureaux « grande rue » accompagnés de gardians à cheval)
- à partir de 14H30 Toro piscine
- animation musicale par la pena « Los Picos Tachos »
- restauration midi: PAELLA
- restauration soir: PANIER PIQUE-NIQUE
- à partir de 21H00 bal avec sono

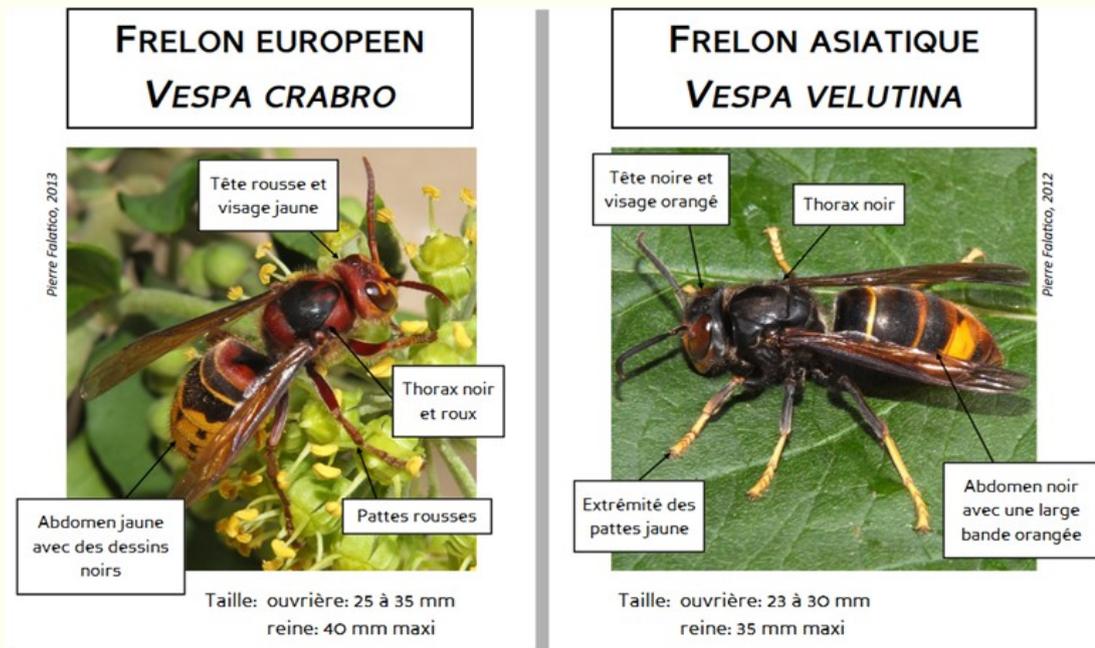
Réservation repas et renseignements : Bernard BOUVIER Tél: 06 75 38 49 76
courriel: amicalelaiquepommier@gmail.com

La lutte contre le Frelon asiatique

Le frelon asiatique est aujourd'hui présent sur la quasi-totalité du territoire français. Il est source de difficultés du fait de sa présence dans les zones urbanisées, mais également d'un point de vue environnemental, par la prédation qu'il exerce sur certaines espèces et notamment l'abeille domestique.

Bilan 2016 : Un nombre de nids découverts en forte hausse

En 2015 et 2016, le climat lui a été très favorable, ce qui lui a permis de coloniser de nouvelles zones géographiques et de se développer.



Le dispositif de surveillance régionale:

Un dispositif régional de surveillance et de lutte, assuré conjointement par l'Organisme à Vocation Sanitaire Animal et Végétal (FRGDS et FREDON) a été mis en place et décliné au niveau départemental.

Aucun dispositif de piégeage sélectif et efficace n'ayant encore été mis au point, la lutte consiste principalement à repérer et détruire les nids. Elle contribue ainsi à maintenir la population de frelons asiatiques à un niveau acceptable et à garantir la sécurité des populations.

A ce titre, toute personne suspectant la présence d'un frelon asiatique sur une zone est invitée à en faire le signalement en utilisant ces coordonnées : GDS 38 : 09 74 50 85 85 / info@gds38.asso.fr FREDON : 04 74 86 40 68 / fdgon38@orange.fr

Merci de votre contribution au signalement de nouveaux cas éventuels !

* **FRGDS** : Fédération Régionale des Groupements de Défense Sanitaire

* **FREDON** : Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles

Petit agenda du jardinier



« Sécheresse en juillet, richesse au cellier »

En juillet, l'été est enfin installé, profitez des plaisirs du jardin.

Avec l'installation de la chaleur, les fleurs et les légumes arrivent à maturité.

Profitez de l'explosion des saveurs et des senteurs. Effectuez une taille de propreté et coupez le feuillage jaune des vivaces printanières. Etalez les déchets de taille (broyés) au pied des massifs.

Préparez les potées de bulbes d'automne comme les crocus, cyclamens et colchiques pour une floraison automnale.

N'oubliez pas l'arrosage de vos massifs et suspensions....